

Certificat

Chape fluide à base de sulfate de calcium

TEXOL KNAUF

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus, fabriqué par les unités de production identifiées en annexe, est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 46 en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **KNAUF GIPS KG**
Werk Niederaussem - Gillbachstrasse
50129 BERGHEIM
Allemagne

Représentant France **SOLTEC**
81 rue du Traité de Rome - BP 51224
84911 AVIGNON Cedex

Le droit d'usage de la marque QB 46 pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.

**27 CF 131****Décision de reconduction n° 0130-27 CF 131 du 15/11/2023****Cette décision se substitue à la décision n° 0061-27 CF 131 du 12/05/2023**

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <https://evaluation.cstb.fr/> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Selon la norme NF EN 13813 :

À ce Certificat QB est attachée la classification suivante :
C20-F4

Résistances mécaniques :

- Résistance en compression : ≥ 20 MPa
- Résistance en flexion : ≥ 4 MPa

Autres caractéristiques :

- Étalement au cône CEN sur plaque sèche : de 22 cm à 24 cm
- Maintien de fluidité : ≥ 30 minutes
- Variations dimensionnelles : ≤ 250 μ m/m

Fabrication et distribution en centrale mobile.

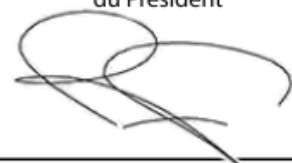
La liste des unités de production certifiées du procédé est en annexe du certificat.

Cette liste mise à jour régulièrement, est consultable sur le site internet <https://evaluation.cstb.fr/fr/rechercher/produits-evalues/?prestations=qb46>.

Ce certificat comporte 1 page et 31 pages d'annexe.

Correspondant :
Courriel : chapes@cstb.fr
Tél. : 01 64 68 81 38

Par délégation
du Président



Florian RASSE

Certificat

Annexe du certificat

Décision n° 0130-27 CF 131 du 15/11/2023

CONDITIONS D'EMPLOI DE LA CHAPE FLUIDE POUR INFORMATION

Chape fluide à base de sulfate de calcium TEXOL KNAUF

DOMAINE D'EMPLOI

Domaine d'emploi identique aux règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment et de sulfate de calcium.

MISE EN ŒUVRE DU PROCÉDÉ

La mise en œuvre est conforme aux règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment et de sulfate de calcium.

Étalement visé à l'arrivée sur chantier sur plaque sèche avec le cône CEN de 22 cm à 24 cm.

Maintien de fluidité : ≥ 30 minutes

Rajout d'eau autorisée : 10 l/m³

NATURE ET PRÉPARATION DES SUPPORTS

Supports visés dans les règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment et de sulfate de calcium.

POSE DES CLOISONS LÉGÈRES ET MISE EN ŒUVRE DES REVÊTEMENTS DE SOL

Conditions identiques à celles visées dans les règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment et de sulfate de calcium.